



**ACADEMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

13 Octobre 2021 - Aix Les Bains

Travailler à plusieurs dans le cadre des enjeux renouvelés de l'école maternelle

Obstacles et ressources

Thierry VASSE IEN 1D - Directeur Général Adjoint Education Enfance Jeunesse - Ville d'Orvault
Vice-Président de l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs Education des collectivités territoriales)

ATSEM ENSEIGNANTS



E N S E I G N A N T S
A T S E M
D E S
P R O F E S S I O N N A L I T É S
C O M P L É M E N T A I R E S
A U S E R V I C E
D E C H A Q U E E N F A N T
D E M A T E R N E L L E



Thierry VASSE IEN 1D - Directeur Général Adjoint Education Enfance Jeunesse - Ville d'Orvault
Vice-Président de l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs Education des collectivités territoriales)

**Problématique abordée à partir de
différents angles de vue et
regards croisés...**

Une spécificité de l'école maternelle française

Coopérations obligées
Code de l'Education + Code des Communes
Deux employeurs différents

ATSEM et Enseignants: obstacles et ressources

Quelles **fonctions et rôles complémentaires** des différents professionnels ?

- à partir de métiers différents
- d'une dissymétrie des rôles...

dans un cadre d'**égalité des dignités**...

Et ... dans le cadre des **enjeux renouvelés** de l'Ecole Maternelle

Des enjeux renouvelés (cf. programmes 2015 consolidés en 2021), **feuille de route de la communauté éducative**

- 5 domaines d'apprentissage
- priorité au langage
- continuités éducatives
- devenir élève de façon progressive
- école juste, « bienveillante» et exigeante
- école « qui s'adapte aux jeunes enfants »
- « dialogue régulier et constructif avec les parents »
- ...

Une **obligation de réussite** partagée

Professionnels
exerçant dans
les écoles

Et cadres concernés des ≠ institutions

Comprendre la nécessité de ces coopérations pluri-professionnelles pour le fonctionnement même de l'école maternelle, mais aussi ... la complexité de cette mise en œuvre partagée.

A accompagner inévitablement

**COMPRENDRE les évolutions historiques communes pour
mieux apprécier le présent**

- De **l'institutrice** au Professeur des Ecoles
- De la **femme de service** « dame de corps » à **l'ATSEM**

De l'institutrice... au Professeur des Ecoles

Jusqu'à la fin du XVIII ème siècle, la garde des enfants (jusqu'à 7 ans environ) est assurée par la famille

1740-1826 : création des premières « petites écoles à tricoter » par le pasteur Oberlin

1827 : création des premières « salles d'asile » pouvant accueillir entre 150 et 200 enfants de 2 à 7 ans

1836 : salles d'asiles gérées par les municipalités avec autorisation d'exercer délivrées par les Recteurs.

Les surveillantes doivent posséder un diplôme de « bonnes mœurs et d'instruction »

1848 : les salles d'asiles deviennent établissements d'instruction publique

1881 : les lois Ferry attribuent définitivement le nom d'école maternelle aux salles d'asile. Les surveillantes d'asile deviennent des **institutrices d'école maternelle**. Sous l'impulsion de Pauline Kergomard, Inspectrice Générale (1838-1925) de profondes modifications transforment le fonctionnement de l'école maternelle et détermineront les grandes lignes de son orientation jusqu'en 1977.

Que l'école maternelle ne devienne « ni une petite caserne, ni une petite Sorbonne »

2 sections: les petits (2 à 5 ans) et les grands (5 à 7 ans) avec 50 élèves par sections

1887 : programmes spécifiques

1905 : programmes allégés après avis d'une commission du surmenage en 1889

1921 : le souci d'éducation prime sur celui d'instruction. Programmes révisés. Création de l'AGIEM

1977 : programmes qui établissent un triple rôle à l'école maternelle: « éducatif, propédeutique et de gardiennage ». Premiers hommes enseignants en maternelle. PS MS GS

1986 : instructions pour l'école maternelle « scolariser, socialiser, apprendre et exercer »

1989 : loi d'orientation, mise en œuvre des cycles « cycle 1 dit des apprentissages premiers ». Création IUFM

1995 – 2002 – 2008 – 2015 - 2020 : nouveaux programmes pour l'école maternelle

2013 : création des ESPE

Rentrée 2019 : instruction obligatoire à partir de 3 ans

Création des INSPE

De la « Femme de service, à l'ASEM, puis à l'ATSEM »

- 1883 : émergence de la notion de « **femmes de services** » dans les écoles.
- 1887 : Attribution d'un poste dans chaque école (en classe enfantine). Nomination par la commune.
- 1958 : (Arrêté du 3 novembre 1958): création des « **ASEM** » (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles) dans le code des communes. Double rôle : entretien et hygiène du jeune enfant.
- 1985 : (Arrêté du 13 mai 1985- JO du 14 mai 1985) : institue **l'ASEM comme « membre de l'équipe éducative** et lui reconnaît une place au sein du conseil d'école .
- 1989 : (Décret N°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école) : **le directeur de l'école « organise le travail des personnels communaux en service dans l'école »**. Les ASEM ne doivent pas être amenés à remplacer les enseignants mais peuvent s'occuper des enfants en dehors de la présence de ceux-ci.
- 1990 : (Décret N°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires) : participation à l'équipe éducative. « *Le directeur peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles* ».
- 1992 : (Décret N° 92-850 du 28 août 1992, portant statut particulier du cadre d'emploi des Agents **Territoriaux** Spécialisés des Ecoles Maternelles) : « *Les agents spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative.* » - Assistance matérielle et pédagogique - **CAP petite enfance**
- 2006 : version consolidée du Décret N° 92-850 du 28 août 1992 : Aide aux enseignants pour les élèves en situation de handicap et surveillance de cantine scolaire
- 2010: nouvelle version du 11 septembre 2010 (3 possibilités de concours)
- 2013: Réforme des rythmes, circulaire PEDT. ATSEM intervenants TAP
- 2018: nouvelle version du Décret « *Les ATSEM copartientent à l'équipe éducative* ». **CAP Aépe**

De la « Femme de service, à l'ASEM, puis à l'ATSEM » Suite

1992 : (Décret N° 92-850 du 28 août 1992, portant statut particulier du cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) : « *Les agents spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative.* » - Assistance matérielle et pédagogique - CAP petite enfance

2017: Février **Rapport du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale sur les ATSEM**

2017: Octobre **Rapport de l'Inspection Générale « Les missions des ATSEM »**

2018: Décret du 1^{er} mars « *Les Atsem sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles ou enfantines ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les Atsem appartiennent à la communauté éducative. Ils peuvent participer à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants et sous la responsabilité de ces derniers. Ils peuvent également assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants à besoins éducatifs particuliers.*

En outre, ils peuvent être chargés de la surveillance des enfants des classes maternelles ou enfantines dans les lieux de restauration scolaire. Ils peuvent également être chargés, en journée, des missions prévues au premier alinéa et de l'animation dans le temps périscolaire ou lors des accueils de loisirs en dehors du domicile parental de ces enfants.

Entre dysfonctionnements / collaborations « subies » et... collaborations harmonieuses / efficaces

**Clarifier ce qu'est devenu le métier d'ATSEM
au sein des écoles maternelles**

Un métier en forte évolution

L'ATSEM dans ses 3 fonctions

au service de la construction de l'identité, de
l'épanouissement, **et du langage** de chaque enfant

(Cf décret du 1^{er} mars 2018 - article 2)

Professionnel de la petite enfance sans aucune ambiguïté depuis plusieurs années

CAP Accompagnement éducatif petite enfance

+

Concours sur titre

Dans une finalité éducative le titulaire du C.A.P. Accompagnant éducatif petite enfance conduit :

- des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

1. ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES

1.1 Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation

| Tâches | <ul style="list-style-type: none">Observation des acquis et des aptitudes de l'enfantIdentification des désirs de l'enfantAdaptation et aménagement d'un environnement favorable au jeu libre et à l'expérimentation |
|--------|--|
|--------|--|

1.2 Mise en œuvre d'activités d'éveil

| Tâches | <ul style="list-style-type: none">Observation des acquis et des aptitudes de l'enfantRecueil des souhaits de l'enfantIdentification des ressources mobilisables et des contraintesSélection des activités ludiques, à l'intérieur ou à l'extérieur du milieu d'accueilAdaptation et installation de l'activitéAnimation de l'activitéRemise en place des espaces et rangement du matériel |
|--------|---|
|--------|---|

3.1 Accueil de l'enfant et de sa famille

| Tâches | <ul style="list-style-type: none">Participation à l'arrivée et au départ des enfantsEchange d'informations avec la familleTransmission d'informations par oral et /ou par écrit pour assurer la continuité de la prise en charge de l'enfant |
|--------|--|
|--------|--|

Résultats attendus :

- Attitude bienveillante et adaptée à l'interlocuteur sans jugement de valeur
- Respect de la vie privée des personnes et des habitudes de vie
- Réponses en adéquation avec les demandes
- Transmission écrite ou orale adaptée
- Repérage des limites de compétences et orientation éventuelle vers d'autres professionnels

3.2 Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels

| Tâches | <ul style="list-style-type: none">Identification de sa fonction dans un réseau, un établissement, un service, une équipeIdentification et sollicitation des professionnels ressourcesPartage d'informations issues de ses observationsTransmission d'informations par oral et par écrit pour assurer la continuité de la prise en charge de l'enfantParticipation à une réunion de travailParticipation à une analyse de pratiqueContribution à la professionnalisation d'un stagiaire CAP AEPE |
|--------|---|
|--------|---|

2.1 Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages

| Tâches | <ul style="list-style-type: none">Ecoute et observation des expressions corporelles de l'enfantPréparation, installation de l'espace des soins du quotidien de l'enfant et remise en étatRéalisation des soins pour :<ul style="list-style-type: none">l'hygiène et le confortl'alimentationle reposAccompagnement de l'apprentissage des gestes du quotidienRepérage des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance |
|--------|---|
|--------|---|

2.2 Application des protocoles liés à la santé de l'enfant

| Tâches | <ul style="list-style-type: none">Participation à l'application du protocole d'accueil individualisé (PAI) :<ul style="list-style-type: none">prise de connaissance des adaptations à apporter dans la prise en charge de l'enfantvérification de l'adéquation des conditions d'accueil et des mesures mentionnées dans le PAI ...Participation à l'application des protocoles d'urgence :<ul style="list-style-type: none">réalisation des gestes de premiers secourstransmission aux personnes/services compétents |
|--------|---|
|--------|---|

Activités spécifiques aux différents contextes d'exercice professionnel

4. EXERCER SON ACTIVITE EN ECOLE MATERNELLE



4.1 Assistance pédagogique au personnel enseignant

| | |
|--------|--|
| Tâches | <ul style="list-style-type: none">▪ Installation des ateliers, remise en état des lieux après les activités pédagogiques▪ Aide à la réalisation de l'activité d'un atelier▪ Préparation et installation matérielle des supports pédagogiques▪ Animation et surveillance d'un atelier sous la responsabilité de l'enseignant et en sa présence▪ Participation à l'instauration des habitudes et règles de vie de classe▪ Participation à l'accompagnement des enfants dans leurs sorties sur le temps scolaire▪ Participation à la surveillance de la récréation sous la responsabilité de l'enseignant et en sa présence |
| | <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none">• Respect des consignes et du déroulement des activités pédagogiques décidées par l'enseignant• Respect des capacités, de l'expression et de la créativité de l'enfant• Relation favorisant la sécurité affective de l'enfant, sa valorisation pour sa construction identitaire• Mise en place des moyens de protection et de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur• Régulation des relations au sein du groupe• Partage des observations des enfants et du déroulement des activités• Attitude réflexive |

Annexe 1 / Le métier d'ATSEM



17

Dans la fonction d'entretien du matériel

Mettre en ordre pour
permettre à nouveau
le désordre...

Dans la fonction éducative

Place fondamentale à la relation duelle,
à la verbalisation

Dans la fonction d'aide pédagogique

Le concept d'étaillage

L'ATSEM: agent d'interactions langagières

- Evolution du métier et **professionnalisation**
- **Figure d'attachement** sûre
- **Fonction éducative** et fonction **d'aide pédagogique**
- Partenaire privilégié de la **relation duelle**

« *Pour faire un homme il faut d'autres hommes. Mes gènes me permettent de fabriquer des cordes vocales qui me permettent de parler, mais mes gènes ne m'apprennent pas à parler. Ce sont d'autres hommes qui m'apprennent à parler.* »

Albert Jacquard

Catherine MOTTET
Inspectrice Générale ESR

Direct de l'IH2EF : enseigner la compréhension à l'école maternelle

A regarder Partager

Rôle de l'interaction

- Dans le cadre d'une relation duelle ou en petits groupes (rôle essentiel de l'ATSEM).
- Dans un langage toujours modélisant mais adapté à l'enfant et qui reformule régulièrement les énoncés de l'enfant.
- En respectant le principe de la zone proximale de développement et en étant attentif à la grande variabilité interindividuelle, frappante dans l'acquisition du langage.

IH2EF @Ih2ef · 15h

L'#interaction en petits groupes permet à l'enfant de se sentir entouré, compris. Le rôle de chaque adulte est essentiel professeur, ATSEM. Le petit groupe permet à l'enfant de lire les signaux non verbaux de l'adulte.

Suivre le direct : ih2ef.gouv.fr/les-directs-de...

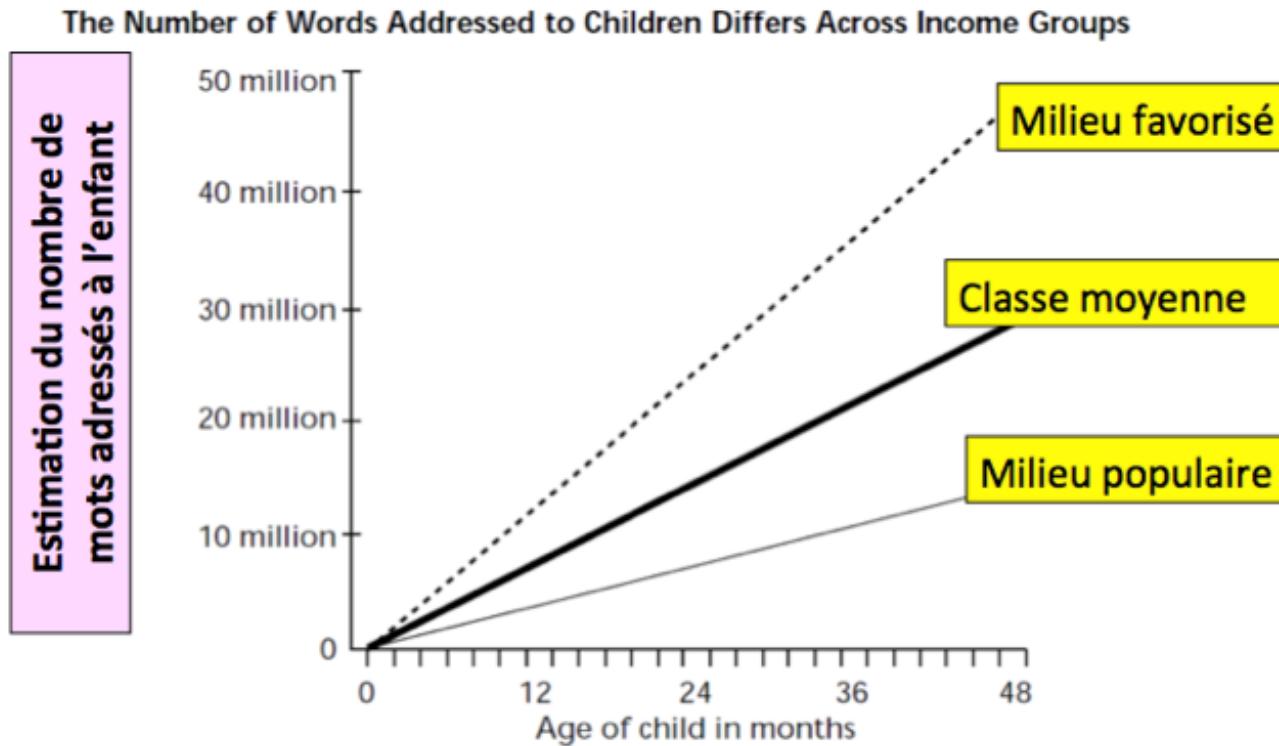
#directIh2ef

1 4 15

<https://www.ih2ef.gouv.fr/lenseignement-de-la-comprehension-en-maternelle-1336>

A partir de minute 24...

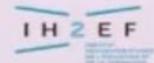
Professionnels de l'école: tous « tuteurs » de langage



« Des pratiques langagières familiales aux pratiques langagières scolaires ; *lever les malentendus* pour permettre à tous les enfants de devenir élèves » Christine Passerieux, GFEN

L'enseignement de la compréhension en maternelle

Le 24 septembre de 17h à 18h



Apprentissage du lexique

- En l'éclairant par le contexte et par des supports non-verbaux.
- En obtenant un temps d'attention conjointe avec l'enfant (10' en PS, 20' en GS).
- En l'intégrant dans une structure syntaxique.
- En enseignant sa forme (sons entendus), son contenu (sens), son usage (utilisation en contexte).
- En favorisant la mémorisation.
- En permettant la récupération.

NB : l'étendue du vocabulaire à 5 ans prédit la compréhension en lecture à 8 ans, indépendamment du niveau d'étude des parents (M.Bianco, L.Lima).

Professionnels de l'école: tous « tuteurs » de langage

Exemples: Outils de formations ATSEM

Le maniement d'un « parler professionnel »

- Le « **parler de l'école** » n'est pas celui de la maison
 - Parler « **avec** » et pas seulement « **à** »
 - Parler aux plus jeunes d'une certaine **manière, professionnalisée**
 - Prise en compte de **l'hétérogénéité** de l'accès à la parole
 - Prise en compte de l'importance du **non-verbal**
 - ...
- ☞ Des éléments majeurs de professionnalisation à partager en équipes
- ☞ Des questions fortes de plans de formation

Professionnels de l'école: tous « tuteurs » de langage

Exemples: Outils de formations ATSEM

Parler (parlez !) pour amener l'enfant à parler

- Parler est un **contenant des émotions**
- Parler, c'est **élaborer le manque, assumer la séparation**
- Parler est une demande de **partage de sens**
- Parler, c'est **s'inscrire dans des codes sociaux**
- Parler, c'est **appréhender l'étrangeté du monde**
- Parler, c'est acquérir un **pouvoir sur le monde, sur les autres**

*« Pour que l'enfant parle, il faut qu'il pense,
et pour qu'il pense, il faut qu'il vive! »*

Pauline Kergomard

Encourager / valoriser

Elément incontournable de la bienveillance éducative

Sylvie Cèbe

formation Ifé « La maternelle une éducation prioritaire »

- ✓ Mais l'expérience langagière des enfants ne diffèrent pas seulement en terme de nombre et de qualité des mots entendus.
- ✓ Les données montrent aussi des différences sur la nature des interactions (feed-back d'encouragement vs feed-back d'interdictions ou de découragement).
- ✓ **En moyenne**
 1. un enfant de milieu favorisé entend 32 encouragements et 5 interdictions par heure (soit 6 encouragements pour 1 interdiction) soit 166,000 encouragements et 26,000 interdictions par an.
 2. un enfant de classe moyenne 12 encouragements et 7 interdictions par heure (2/1) soit 62,000 encouragements et 36,000 interdictions par an.
 3. un enfant de milieu populaire, 5 encouragements et 11 interdictions (1/2) soit 26,000 encouragements et 57,000 interdictions par an.

Clarifications et perspectives

pour « mieux » travailler ensemble
dans le cadre d'une école maternelle aux enjeux renouvelés

5 leviers prioritaires

pour un fonctionnement harmonieux

1. Acculturation des ATSEM

- fonctionnement de l'école maternelle
- finalités, enjeux
- programmes et modalités pédagogiques

2 . Formations régulations

- spécifiques métiers
- **pluri-professionnelles**
- avec copilotage inter institutionnel

3. Pilotage des continuités éducatives

- accompagnement des transitions
- responsabilités sur les différents temps
- mise en cohérence éducative

Dans le cadre d'une
DOUBLE MISSION
des ATSEM

Rôle fondamental des
Directeurs d'écoles

Prezi

Prezi

Un cycle de formations délocalisées PE / ATSEM

Action

Des formations délocalisées prises en charge par le pôle maternelle du département de la Nièvre et animées par Marie-Pierre Chaumereuil, inspectrice de l'éducation nationale mission maternelle et Michelle Simon conseillère pédagogique maternelle se sont déroulées durant les mois de janvier et février 2020.

Elles ont concerné toutes les écoles des communes de Fourchambault, Cosne sur Loire, Saint Pierre le Moutier, Chantenay Saint Imbert, Tannay, Brinon sur Beuvron, Teigny et Corbigny.

Elles ont réuni ATSEM et enseignants.

Le binôme ATSEM/Enseignant

Travailler en synergie pour favoriser les premiers apprentissages et l'épanouissement des élèves à l'école maternelle

Qualifier le métier d'ATSEM mise en situation

Apports théoriques et cadre réglementaire : le programme d'enseignement de l'école maternelle ; évolutions du métier d'ATSEM

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) : Référentiel de compétences

Les enjeux de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans

Travailler ensemble à l'épanouissement et au langage

L'ATSEM : autre tuteur de langage

Enseignant ATSEM : quels gestes professionnels ? ateliers d'échanges pluri catégoriel



4. Chartes des collaborations

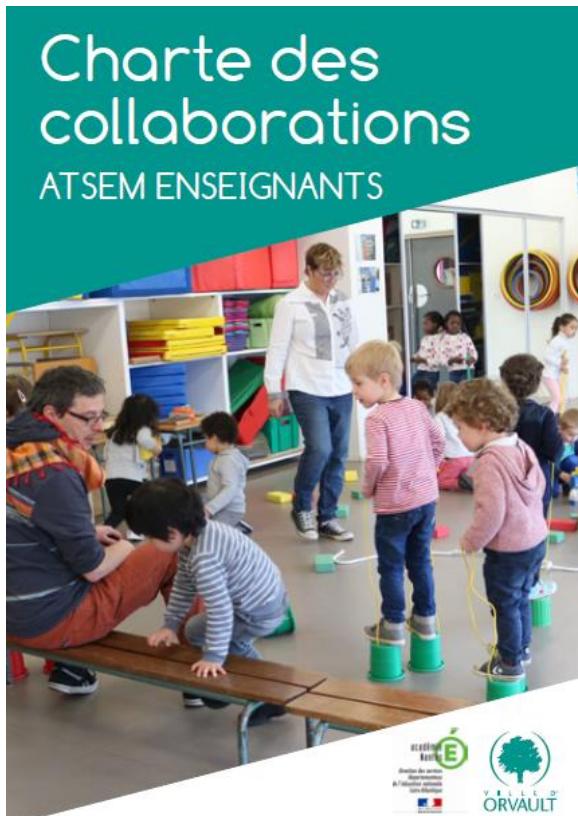
- dépasser les seules chartes ATSEM
- outil co-construit avec les institutions au service des coopérations Enseignants-ATSEM

5. Temps de concertation dédiés

Créer les conditions de la reconnaissance effective des 2 métiers et de l'efficience des coopérations

- réunions collectives, rencontres régulières
- affichages...
- avec temps annuel dédié pour les ATSEM

- démarche partenariale concertée pour accompagner et faciliter le travail quotidien des professionnels de l'école maternelle
- en appui sur l'évolution importante du métier d'ATSEM
- en appui sur la dynamique de renouvellement des enjeux de l'école maternelle
- répondre au besoin de clarification des missions et rôles de chacun
- préciser les logiques de **complémentarité, cohérence, continuité** et de **sens**



Charte = cadre de référence commun, l'intérêt de l'enfant et le bien-être professionnel demeurant le cœur des préoccupations.

Ecrit construit en contexte après analyse des besoins

Ecrit validé et accompagné

Au final: 5 leviers de progrès pour développer une **communauté solidaire**

au service de l'attention, du bien-accueillir et du bien-devenir des enfants

*« Un groupe de solitaires
est plus fragile
qu'une communauté solidaire »*

Malgré nos métiers différents, ce qui nous rassemble et nous oblige est beaucoup plus important que ce qui nous sépare

ECOLE MATERNELLE

1ère étape pour garantir la réussite de tous les élèves

« *La mission principale de l'école maternelle est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.* »
(extrait des programmes pour l'école maternelle)

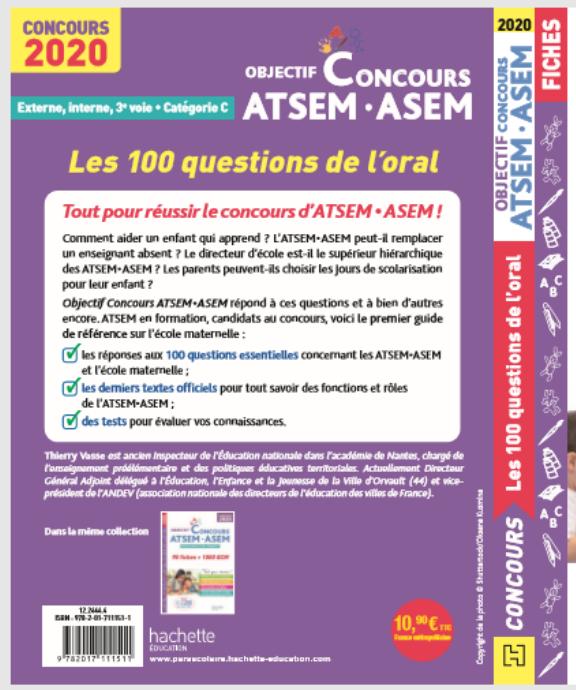
- d'abord un lieu de stimulation à visée éducative
- le maillon du système qui permet le + de mixité sociale
 - 👉 L'affaire de **TOUS** (et au-delà des seuls enseignants et ATSEM...)
 - 👉 Sur **TOUS** les temps de la journée

Quelques OUVRAGES pour aller plus loin



Ed. CANOPÉ Coll. MAÎTRISER

AVRIL 2019



Le Guide l'ATSEM 100 questions/réponses

Ed. Hachette 2020

ENSEIGNANTS
ATSEM
DES
PROFESSIONNALITÉS
COMPLÉMENTAIRES
OUVRAGE COLLECTIF

CANOPÉ
Lyon

APPRENDRE À TRAVAILLER ENSEMBLE AUTREMENT

Face à un référentiel de compétences exigeant, l'exercice du métier d'enseignant de maternelle s'avère d'une complexité grandissante. La profession d'Atsem, quant à elle, est en pleine mutation (diplômes, formation, périmètre d'intervention...).

Or, s'il est une spécificité à l'école maternelle, c'est bien celle de faire travailler ensemble des professionnels appartenant à différents corps de métiers. Cette coopération est parfois difficile à mettre en œuvre et à vivre au jour le jour.

C'est l'objectif des différentes propositions contenues dans cet ouvrage : apporter des réponses saines à des situations complexes afin d'éviter, à la fois un partage trop strict des territoires – l'un s'occuperait de l'enfant et l'autre de l'élève – et également la confusion des rôles dévolus à chacun.

Les auteurs sont tous acteurs de la maternelle : enseignants-formateurs, IEN, maire d'une commune ou en charge de l'éducation Enfance Jeunesse.

AU SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. LA MATERNELLE FRANÇAISE, DEUX MÉTIERS POUR UNE ÉCOLE PREMIÈRE

- 1.1 L'évolution de l'école « maternelle » et de ses métiers
- 1.2 Les missions de l'école maternelle d'aujourd'hui

2. UNE CULTURE PROFESSIONNELLE À PARTAGER

- 2.1 Prise en compte de la forte évolution du métier d'Atsem
- 2.2 Un espace en cotutelle entre l'EN et les Collectivités Territoriales
- 2.3 Les impacts de cette cotutelle sur l'organisation du travail et les pratiques professionnelles
- 2.4 Une complémentarité à trouver à partir de métiers différents

3. POUR UNE COLLABORATION HARMONIEUSE ET EFFICACE

- 3.1 Clarification des missions/rôles de chacun et leur complémentarité
- 3.2 Les organisations possibles du travail collaboratif au sein de l'école maternelle et de la classe
- 3.3 Des gestes professionnels distincts, d'autres à partager
- 3.4 Un accompagnement nécessaire par les institutions

CONCLUSION

